

REGLEMENT DE L'OPERATION : « *Grand Tirage au Sort Spécial Anniversaire* »

ARTICLE 1- Organisation

La société **RAJA, SAS** au capital de 10 000 000 € -RCS Bobigny 937 080 414- dont le siège social est à TREMBLAY en France, 16 rue de l'étang, ZI Paris Nord II, 95977 Roissy CDG cedex (ci-après « **RAJA** » ou la « **Société Organisatrice** »), organise du **2 mai au 26 mai 2024 inclus**, une opération intitulée « **Grand Tirage au Sort Spécial Anniversaire** » (ci-après, l'« **Opération** »).

ARTICLE 2- Participation

L'Opération est organisée du **2 mai 2024 à 00h01 au 26 mai 2024 à 23h59** (ci-après la « **Durée** »).

La participation à l'Opération est réservée aux personnes physiques et morales ayant passé une commande auprès de la Société Organisatrice pendant la Durée, disposant d'une adresse postale en France (administrations, entreprises, associations et comités d'entreprises, artisans, commerçants et professions libérales implantés en France métropolitaine – Corse comprise) à l'exclusion des membres du personnel et représentants de la Société Organisatrice et ses filiales, de ses partenaires, et de ses sous-traitants, ainsi que de toute autre personne impliquée dans la mise en œuvre de l'Opération et de leur famille (conjoints, ascendants, descendants directs ou autres parents vivant ou non sous leur toit).

Tout participant doit être âgé d'au moins 18 ans à la date de démarrage de l'Opération, le **2 mai 2024**, et disposer de la capacité juridique.

ARTICLE 3- Présentation de l'Opération

L'Opération est un tirage au sort organisé pendant la Durée spécifiée, offrant aux participants la chance de remporter l'un des 70 coffrets gourmands mis en jeu. Toute commande effectuée pendant la période de l'opération donne droit à une participation au tirage au sort.

Les participants peuvent augmenter leurs chances de gagner en passant plusieurs commandes, chaque commande supplémentaire leur octroyant une nouvelle participation.

Les commandes passées en dehors de la Durée spécifiée ne seront pas prises en compte pour le tirage au sort.

Le tirage au sort désignera soixante-dix (70) gagnants parmi les participants de l'Opération. Le tirage au sort sera effectué par RAJA, dans ses locaux, en utilisant un algorithme de désignation aléatoire.

Le tirage au sort aura lieu le 30/05/2024, sauf empêchement. Dans cette hypothèse, le tirage au sort sera reporté au jour ouvré le plus proche, étant entendu qu'en aucun cas RAJA ne pourra être tenue responsable pour tout report de la date du tirage au sort initialement prévue.

ARTICLE 4- Condition de participation

- La participation à l'Opération nécessite un accès à Internet.
- Chaque commande équivaut à une participation unique au tirage au sort.
- Les participations multiples sont autorisées, permettant aux participants d'augmenter leurs chances de gagner en passant plusieurs commandes.
- Les récompenses ne sont ni échangeables ni monnayables.
- Toute commande dont les coordonnées sont incomplètes et/ou inexactes, et/ou plus généralement ne respectant pas les Conditions Générales de Vente de la Société Organisatrice, ne sera pas prise en compte et ne permettra pas de participer à l'Opération.
- La participation à l'Opération devra être loyale. Par conséquent, il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier le dispositif de l'Opération proposée, notamment afin d'en modifier les résultats.
- Les participants ne peuvent participer à l'Opération à des fins qui se révéleraient contraires aux intérêts et à l'image de l'Opération ou de la Société Organisatrice.

Le participant garantit expressément qu'il a pleinement le droit de participer au Jeu, et qu'aucune restriction légale, contractuelle, y compris les règles internes à son entreprise, ne l'empêche de le faire. Cette garantie inclut notamment, sans s'y limiter, le cas où le participant représente une personne morale et où sa politique interne concernant les cadeaux ou avantages reçus n'entrave pas sa participation au Jeu. Le participant assume l'entière responsabilité de toute violation de cette garantie et dégage la Société Organisatrice de toute responsabilité à cet égard. Le non-respect de cette garantie pourra entraîner le retrait de la participation et la restitution immédiate du lot.

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité, leur âge et leur activité professionnelle. Toutes indications d'identité frauduleuses, mensongères, incorrectes, inexactes entraînent le retrait de la participation et la restitution immédiate du lot.

ARTICLE 5- Dotations

La dotation pouvant être remportée est la suivante :

Nom de la dotation	Quantité
Coffret Gourmand composé de : <ul style="list-style-type: none">• Une boîte de mini-financiers aux pépites de chocolat 150g• Un sachet de tuiles aux noisettes 100g• Un sachet de macarons aux amandes 120g• Un sachet d'arachides sucrées 150g• Un sachet de boules au miel enrobées de chocolat au lait 150g• Un sachet de nougat tendre 150g• Un sachet de 4 boules de coco 80g• Un ballotin d'orangettes 200g• Une bouteille de jus artisanal 1L	70

La dotation sera expédiée à l'adresse liée à la commande associée. En aucun cas la Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable du délai de mise à disposition de la dotation.

RAJA se réserve le droit de modifier la dotation si les circonstances l'exigent, et de la remplacer par une autre dotation de même valeur.

Tout prix ne pouvant être distribué par suite d'une erreur ou d'une omission dans les coordonnées des participants, d'une modification des coordonnées du gagnant ou pour toute autre raison, sera conservé par la Société Organisatrice.

Si le lot annoncé par RAJA pour des raisons indépendantes de sa volonté, ne pouvait être mis à disposition du gagnant, aucune contrepartie financière ou équivalent financier du gain ne pourra être réclamé. La dotation sera alors définitivement perdue et pas réattribuée.

La dotation ne pourra faire l'objet d'aucune contestation d'aucune sorte de la part du gagnant. La dotation ne pourra en aucun cas faire l'objet d'un remboursement en espèces ni d'un remplacement ou échange ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit, pour quelque raison que ce soit.

En tout état de cause, la Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de toute avarie lors de la jouissance de la dotation, ni de quelconque incident, accident ou préjudice de toute nature qui pourrait intervenir pendant la jouissance de la dotation attribuée et/ou du fait de son utilisation, ce que le gagnant reconnaît expressément. Il est précisé que la Société Organisatrice ne fournira aucune prestation ou garantie liées à la jouissance de la dotation.

En conséquence, le gagnant renonce à toute action ou réclamation contre la Société Organisatrice en vue d'obtenir une quelconque compensation financière ou un quelconque dédommagement fondé sur un préjudice occasionné par l'acceptation et/ou l'utilisation de la dotation.

ARTICLE 6- Limitation de responsabilité

RAJA se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler l'Opération sans préavis, sans que sa responsabilité soit engagée de ce fait.

RAJA rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants à ce réseau.

RAJA ne sera pas responsable de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement de l'Opération notamment dû à des actes de malveillances externes.

RAJA ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient participer à l'Opération du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau. RAJA met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et/ou outils disponibles et vérifiés, mais ne saurait être tenue pour responsable des erreurs (notamment d'affichage sur son site internet, d'envoi d'emails erronés aux participants), d'une absence de disponibilité des informations et/ou la présence de virus sur le réseau, de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement de l'Opération ; des interruptions, des délais de transmissions des données, des défaillances de l'ordinateur, du téléphone, du modem, de la ligne téléphonique du joueur, des serveurs, des fournisseurs d'accès Internet, des opérateurs de téléphonie, des équipements informatiques, des logiciels; de la perte de tout courrier électronique et plus généralement, de la perte de toute donnée, des conséquences de tous virus, bug informatique, anomalie, défaillance technique, de tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant, de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer à l'Opération ou ayant endommagé le système d'un joueur.

Plus particulièrement, RAJA ne saurait être tenue pour responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte. La participation de toute personne à l'Opération se fait sous son entière responsabilité.

RAJA pourra annuler ou suspendre tout ou partie de l'Opération s'il apparaît que des fraudes sont intervenues, sous quelque forme que ce soit. RAJA se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la dotation aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

S'il était constaté un éventuel retard, des grèves ou faits perturbant l'acheminement des courriers postaux ou électroniques, ainsi qu'une perte desdits courriers, RAJA ne sera pas tenue responsable des dites conséquences. Les éventuelles réclamations devront être formulées par les destinataires directement auprès des entreprises ayant assuré l'acheminement.

RAJA n'est pas responsable en cas : d'intervention malveillante, de destruction des informations fournies par des participants pour une raison non imputable à RAJA, d'erreurs humaines ou d'origine électrique, de perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement de l'Opération.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique de l'Opération est perturbé par un virus, bug informatique, intervention humaine non autorisée ou toute autre cause échappant à RAJA, celle-ci se réserve le droit d'interrompre l'Opération.

ARTICLE 7- Données personnelles

Les données collectées pour la participation à l'Opération font l'objet d'un traitement informatisé par le service marketing de la Société Organisatrice, en tant que Responsable de Traitement. Elles seront conservées pendant 3 ans à compter de la clôture du jeu. A l'expiration de ce délai, l'ensemble des données sera supprimé et/ou anonymisé.

La Société Organisatrice traitera les données conformément à sa politique de confidentialité disponible sur son site internet dans le but d'établir l'identité des participants et leur remettre la dotation leur étant attribuée.

Les données collectées sont stockées sur des serveurs sécurisés de la Société Organisatrice situés dans l'Union Européenne. Toutefois, nous faisons appel à des sous-traitants qui peuvent traiter ou héberger des données en dehors de l'Union Européenne. Dans ce cas, le contrat signé avec la Société Organisatrice précise le mécanisme de transfert applicable et les garanties appropriées mises en place pour la protection de vos données.

Conformément au Règlement Général de Protection des données et à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 telle que modifiée, le participant bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant ou de retirer son consentement à la participation à l'opération, qui peut être exercé via notre [formulaire d'exercice des droits](#). Pour plus d'informations sur vos droits, référez-vous à notre politique de confidentialité disponible sur le lien suivant : https://www.raja.fr/confidentialite_cms_000003.html.

ARTICLE 8- Accès au Règlement

Le règlement est consultable et imprimable en ligne depuis la page « Animations 70^{ème} anniversaire », et communiqué sur simple demande avant le 26 mai 2024, par le biais du formulaire de contact du Site Internet ou par courrier à RAJA, « **Grand Tirage au Sort Spécial Anniversaire** », ZI PARIS NORD II, 16 rue de l'étang, 95 977 ROISSY CDG CEDEX (*frais de timbre remboursé au tarif lent en vigueur*). Aucun renseignement ne sera donné par téléphone.

ARTICLE 9- Remboursement des frais de participation

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au Site Internet s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL, ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement des frais, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au réseau et de participer à l'Opération ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaires.

ARTICLE 10- Convention de preuve

Le participant accepte que les systèmes et fichiers informatiques de la Société Organisatrice feront foi des relations et communications intervenues entre la Société Organisatrice et le participant.

ARTICLE 11- Exclusion

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler la ou les participations de tout participant n'ayant pas respecté le présent règlement. Cette annulation peut se faire à tout moment et sans préavis. La Société Organisatrice s'autorise également le droit de supprimer toute inscription présentant des erreurs manifestes quant à l'identité du participant. Cette suppression peut se faire à tout moment et sans préavis.

ARTICLE 12- Modification du règlement

Dans l'hypothèse où une des dispositions du présent règlement s'avèrerait invalide ou inapplicable, la validité des dispositions restantes n'en sera pas affectée. Les parties remplaceront la disposition invalide ou inapplicable par une disposition valable à effet équivalent à la disposition originale.

Tout changement fera l'objet d'informations préalables par tout moyen approprié. Des modifications de règlement peuvent alors éventuellement être publiées pendant l'Opération.

ARTICLE 13-Litiges, loi applicable et juridiction

La participation à l'Opération entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement par le participant. Toute participation incomplète, inexacte ou ne respectant pas les modalités ci-dessus ne pourra pas être prise en compte et entraînera par conséquent la nullité de la participation.



Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française.

Toute question relative à l'application et/ou à l'interprétation du présent règlement, sera traitée par la Société Organisatrice dans le respect de la législation française applicable.

Toute contestation ou réclamation relative au jeu concours devra être formulée par voie postale au tarif normal en vigueur en écrivant à RAJA, « **Grand Tirage au Sort Spécial Anniversaire** », ZI PARIS NORD II, 16 rue de l'étang, 95 977 ROISSY CDG CEDEX. Aucune demande ne pourra être prise en considération au-delà d'un délai d'un mois à compter de la clôture du Jeu.

En cas de désaccord persistant relatif à l'application et/ou à l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis à la compétence du Tribunal de Commerce du siège social de RAJA.

Document établi à Tremblay-en-France le 17/04/2024.



16, rue de l'étang • Paris Nord 2 • 95977 Roissy CDG Cedex

Services commerciaux : tél. 01 49 90 49 90 du lundi au vendredi de 8h à 18h30 - contact@raja.fr - raja.fr

Services administratifs : tél. 01 48 17 30 00 du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30 - fax 01 48 17 30 30